

Pour votre information, voici comment fonctionne le subventionnement au CSE.

Il faut **6 mois d'ancienneté** chez Castelis pour bénéficier des subventions.

1. Montant

Nous subventionnons 75% dans la limite des plafonds ci-dessous :

Type subvention	Plafond
Vacances & sport	180,00 €
Billetterie	90,00 €

2. Subvention vacances et sport

Nous subventionnons à hauteur de 75% toutes les prestations listées ci-dessous :

- Hébergement : hôtel / location
- Transport : billets d'avions / billet de trains / location voiture
- Inscription en **club ou association** de sport
- Inscription en **club ou association** de loisir

3. Subvention billetterie

Nous subventionnons à hauteur de 75% vos achats effectués via la plateforme Club Employé (<https://club-employes.com/>)

Nous subventionnons également (à hauteur de 75%) tout achat effectué sur des sites de ventes de tickets comme La Fnac, Carrefour/Leclerc/Auchan, TicketMaster ou autres (liste non exhaustive).

Nous nous gardons le droit de refuser la subvention si la facture nous semble douteuse.

4. Modalité de remboursement

Les remboursements se font directement depuis le site du CSE :

<https://cse-castelis.com/se-connecter>

Si vous avez oublié votre mot de passe ou si c'est votre première connexion, cliquez sur « Mot de passe oublié ».

Nous ne traiterons aucun remboursement par mail.

Pour rappel, les justificatifs demandés sont :

- La facture acquittée contenant à minima, le montant acquitté, la date, la prestation, le prestataire et votre nom/prénom
- Un RIB si vous souhaitez être remboursés par virement

5. Club Employé

Nous vous parlions, un peu avant, du site Club Employé (<https://club-employes.com/>) avec lequel nous sommes partenaires depuis 2020.

Le site propose des réductions intéressantes sur la billetterie alors n'hésitez pas à y faire un tour.

Vos identifiants sont votre adresse mail Castelis et si vous n'avez pas de mot de passe cliquez sur « Mot de passe oublié ».

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à passer nous voir le mardi ou à nous adresser votre question par mail à cse@castelis.com en précisant dans l'objet [QUESTION].